

## Objet : Pré-Inscriptions Annuelles aux accueils périscolaires et de loisirs 2021-2022

Les pré-inscriptions annuelles pour la **rentrée scolaire 2021-2022** se dérouleront du **Lundi 19 Avril au Vendredi 21 Mai 2021** inclus.

### Attention !

Les inscriptions effectuées au-delà de cette période pourront être prises en compte en fonction des places restantes.

### Vous trouverez ci-dessous la procédure de pré-inscription :



Vous pouvez dès le Lundi 19 avril 2021, nous envoyer par mail à [enfance.secretariat@mundolsheim.fr](mailto:enfance.secretariat@mundolsheim.fr) les dossiers d'inscription. Les formulaires seront disponibles sur le site internet de la commune.

Toutes les informations concernant le fonctionnement du service enfance sont disponibles dans le Règlement intérieur. <https://www.mundolsheim.fr/wp-content/uploads/2018/09/R%C3%A8glement-Int%C3%A9rieur-Service-Enfance-09.2018.pdf>

### Listes des pièces nécessaires à l'instruction de votre dossier :

- **Formulaire « Fiche d'inscription 2021-2022 »\*** (<https://www.mundolsheim.fr/wp-content/uploads/2021/04/Fiche-dinscription-p%C3%A9riscolaire-2021-2022.pdf>)
- **Fiche Sanitaire de Liaison 2021-2022\*** (<https://www.mundolsheim.fr/wp-content/uploads/2021/04/Fiche-sanitaire-de-liaison-2021-2022.pdf>)
- **Pages de vaccination de l'enfant\***
- **Justificatif de travail pour chaque parent datant de moins de 2 mois\*** (attestation employeur ou dernière fiche de paie)
- Attestation d'assurance extra-scolaire 2021-2022 (à fournir au plus tard au 1<sup>er</sup> jour de fréquentation de l'enfant à l'un des accueils)
- Avis d'imposition 2020 (si non fourni/tarif maximal appliqué)
- P.A.I. en cours (pour les enfants concernés)



*\*Documents indispensables pour l'instruction de votre dossier*



## **Votre demande de pré-inscription ne vaut pas inscription !**

Un courrier de réponse et/ou de validation de vos demandes d'inscription vous sera envoyé par voie postale début juillet 2021.

Seuls **les dossiers complets** réceptionnés durant la période d'inscription seront pris en comptes.

Dépassé cette période, les dossiers seront traités en fonction des places disponibles.

Tous les dossiers réceptionnés par mail feront l'objet d'un accusé de réception de nos services, au plus tard le 28/05/21 (faute de réponse à cette date, merci de nous contacter directement au 03.88.81.97.66).

Les places seront accordées en fonction des critères d'admission et de l'ordre de priorisation suivants :

### ➤ **Critère d'admission des dossiers :**

- ✓ **Transmission de tous les documents nécessaires à la constitution du dossier :** Le document unique nommé « **Fiche d'inscription 2021-2022** », rempli et signé, sera à adresser uniquement par mail à l'adresse : [enfance.secretariat@mundolsheim.fr](mailto:enfance.secretariat@mundolsheim.fr)  
La liste des documents à joindre en annexe figure sur la page 2 du document. Les documents devront être transmis selon un format lisible.
- ✓ **Situation financière à jour :** Afin de valider un dossier d'inscription, la famille devra être à jour de ses cotisations antérieures. Les demandes de pré-inscriptions ne seront validées qu'après vérification du règlement de toutes les factures en date du 1<sup>er</sup> juin 2021.

### ➤ **Mode d'attribution des places :**

Les demandes d'inscription seront étudiées selon le mode d'attribution des places prévu dans le règlement intérieur, soit :

- ✓ **Situation géographique des familles :** Les familles domiciliées à Mundolsheim, et/ou dont les enfants fréquentent les écoles de la commune, sont prioritaires.
- ✓ **Situation professionnelle des parents :** Une priorité dans l'attribution sera accordée aux familles dont les deux parents sont en situation de travail et qui n'ont aucun autre moyen de garde pour leur(s) enfant(s). Tout changement de situation professionnelle doit impérativement être signalée au service, et peut entraîner une modification dans l'ordre de priorité des places. Un justificatif professionnel est à joindre obligatoirement lors de l'inscription.
- ✓ **Fréquentation des enfants :** Les inscriptions régulières sont prioritaires par rapport aux inscriptions ponctuelles.
- ✓ **Niveau de scolarité de l'enfant :** Une priorité sera accordée aux enfants fréquentant les classes des cycles 1 et 2.
- ✓ **Ordre d'arrivée des dossiers :** Les demandes seront examinées selon l'ordre chronologique d'arrivée des dossiers complets. Passé la période d'inscription, les demandes seront étudiées en fonction des places disponibles.

N'hésitez pas à nous contacter, pour toutes questions éventuelles.

### **Nouvelles inscriptions :**



*Des questions ? Besoins d'informations complémentaires ?*

*Connaitre le fonctionnement pédagogique des différents accueils ?*

*La directrice se tient à votre disposition pour un entretien téléphonique, sur rendez-vous.*

*N'hésitez pas à en faire la demande lors de votre envoi de dossier !*